

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [News](#) > 20 mai 2014 - Inauguration de la prison de Leuze-en-Hainaut

## 20 mai 2014 - Inauguration de la prison de Leuze-en-Hainaut

[HOMEPAGE](#)



Communiqué de presse

« L'État fédéral est propriétaire de la prison et la Régie des Bâtiments est intervenue en qualité de maître d'ouvrage. Pour la conception, la construction, le financement et l'entretien pendant les vingt-cinq prochaines années, un partenaire privé a été sollicité. En retour, l'État fédéral paie une indemnité de mise à disposition pendant vingt-cinq ans. La prison sera ensuite rétrocédée gratuitement à l'État fédéral » explique le Secrétaire d'Etat à la Régie des Bâtiments.

Masterplan 2008-2012-2016

En exécution du Masterplan 2008-2012-2016 pour une infrastructure carcérale plus humaine, quelques nouvelles prisons ont été prévues (e.a. Beveren, Marche-en-Famenne, Leuze-en-Hainaut, Termonde et Haren). En octobre 2013, la prison de Marche-en-Famenne a été inauguré, en février 2014 suivait la prison de Beveren et aujourd'hui c'est la prison de Leuze-en-Hainaut d'ouvrir ses portes.

DBFM

La construction de ces nouvelles prisons fait l'objet d'un partenariat public-privé, selon un contrat DBFM (Design – Build – Finance – Maintain). Tant la conception, la construction et le financement que l'entretien sont donc confiés à un partenaire privé.

« La construction de la prison à Leuze-en-Hainaut a été bien accueillie par la population locale, à l'instar des nouvelles prisons en Flandre (Beveren et Termonde). L'inauguration de cette nouvelle prison démontre une fois de plus qu'une solution est apportée au problème de la surpopulation carcérale dans le cadre d'une politique de détention plus humaine. La Régie des Bâtiments y joue un rôle prépondérant en sa qualité de maître d'ouvrage. En effet, elle veille au respect du calendrier, à la bonne exécution des travaux conformément au cahier des charges des performances, à la traduction des souhaits et des exigences du SPF Justice en actions concrètes et à la recherche de solutions aux problèmes qui se présentent » précise le Secrétaire d'Etat à la Régie des Bâtiments.

La nouvelle prison se situe le long de la nationale N60D et de la nationale 7 et est construite sur un terrain de 14 hectares.

Une prison plus humaine

L'être humain et l'environnement occupent une position centrale dans le développement et l'exploitation de la prison, ce qui a une influence positive sur le comportement des détenus et donc sur l'aspect de la sécurité. Le complexe est construit sur base de circulations ouvertes et courtes ainsi que d'entités bien distinctes. La qualité de vie et de travail dans la prison est importante autant pour les détenus que pour le personnel.

Le complexe pénitentiaire comprend plusieurs entités et est entouré d'un mur de béton de 6 mètres de haut. Trois matériaux dominent : le béton, le verre et l'acier.

Le bâtiment d'entrée se présente comme un pavillon de deux étages. L'édifice est lumineux, ouvert et accessible

et fonctionne comme un sas tant pour les visiteurs que pour les véhicules. L'Ordre judiciaire dispose à l'étage des espaces de bureaux, une salle d'audience pour le tribunal d'application des peines, une salle polyvalente et une salle de délibération.

Le bâtiment des visiteurs se situe à l'avant du bâtiment principal. On y accède directement en traversant la cour qui sépare le pavillon d'entrée de la zone cellulaire. Les différents espaces y sont aménagés autour d'un patio. Un jardin a été spécialement aménagé pour les enfants. L'entrée des détenus est séparée de celles des visiteurs. Le bâtiment contient des espaces de visite individuelle, des parloirs et des chambres pour visite hors surveillance. Le sol de la salle de visite commune est agrémenté de dessins.

Le bâtiment principal en forme d'étoile abrite le centre panoptique (zone de contrôle) qui a une visibilité sur les quatre ailes de détention. Le centre panoptique est spacieux et dessert les autres fonctions liées aux détenus (zone cellulaire, bâtiment socioculturel et sportif).

L'aménagement d'une cellule est fonctionnel (lit, bureau et armoires fixés au mur). Celle-ci comprend aussi une zone sanitaire abritant une douche, un lavabo et une toilette. Les détenus prennent leurs repas en cellule, sauf en ateliers et en cuisine. La prison dispose de cellules essentiellement solos et de 32 cellules en duos.

En vue de réduire la fracture numérique et permettre au détenu de se maintenir dans une évolution multimédiatique, le SPF Justice a développé la technologie Prison Cloud. Ce système propose au détenu une gestion informatique et globalisée de l'usage du téléphone, la télévision, la gestion des cantines, les contacts avec les services internes, l'utilisation d'internet, de modules d'e-learning et l'information sur les périodes d'activités.

Au premier étage, au-dessus du couloir central, sont situés les bureaux du greffe, de la comptabilité, du service du personnel, de la médecine du travail, ainsi que les bureaux de la direction.

Le complexe possède également des ateliers, une cuisine, un centre d'accueil et d'admission, des salles de sport, des salles (mess, sport, fitness...) pour le personnel, le pavillon pour 12 femmes détenues et différents locaux techniques.

Entre toutes ces entités, des espaces ouverts complètent le concept : la cour entre le bâtiment d'entrée et le bâtiment principal ; la cour pour la section des femmes ; le jardin près du réfectoire ; le quai de déchargement ; les préaux au-dessus desquels des câbles sont tendus afin d'éviter les évasions par hélicoptère.

Construction durable

Le niveau global d'isolation est de 30 K et le degré de consommation énergétique total est de 60 E. On vise une neutralité énergétique tout en garantissant le confort des occupants. Les sanitaires sont placés en cellule et afin de garantir une gestion orientée développement durable, la programmation des douches d'eau chaude quotidienne est limitée.

Le projet répond à la certification BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method), une certification environnementale des performances d'un immeuble tout au long de son cycle de vie.

La durabilité est un facteur majeur aussi bien lors de la conception, la construction et l'utilisation de la prison :

- le choix des matériaux sur base du Green Guide to Specification ;
- l'utilisation d'isolants durables et performants pour diminuer la consommation d'énergie, la cogénération ;
- le plan de gestion des déchets sur le site ;
- la mise en place d'un plan de gestion durable en mettant l'accent sur l'énergie ;
- l'utilisation de l'eau de pluie et l'approvisionnement durable ;
- l'implantation paysagère ;
- l'aménagement des préaux végétalisés pour les détenus ;
- l'installation de plusieurs centaines de panneaux solaires sur les toits du hall sportif et du bâtiment logistique et administratif. Ces panneaux seront rentabilisés sur environ 5 ans et demi.

Intégration d'œuvres d'art

Plusieurs d'œuvres d'art ont été intégrées dans la prison. Il s'agit de sculptures et d'un vitrail de Georges De Decker et d'œuvres graphiques, de tableaux et d'une fresque de Franca Ravet.

Fiche technique

Propriétaire : Etat belge

Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments

Occupant : SPF Justice (DG EPI)

Consortia DBFM : FPR Leuze (Cordeel -- Cofinimmo -- Willemen)

(Assar Architects (D) - Storimans Wijffels Architecten (D) - DDS&Partners Architects (D) - Arch & Teco, Spie - JNC (D)

- Aries Consultants (D) - Cordeel zetel Temse (B) - Willemen (B) - Socotec (B) - Pirnay (B) - Bopro (B) - Vega Projects

International (B) - Venac (B) - Cofinimmo (F + M) - Facilicom Facility Solutions (M)

Durée du contrat : 25 ans (la prison sera ensuite rétrocédée sans frais à l'Etat belge)

Superficie : 14 ha 47 a 11 ca

Capacité : 312 places

Durée des travaux : 2012 - 2014

Indemnité de disponibilité à partir de 2014 : 12 millions d'euros/an

Johan Vanderborght

Communication

Régie des Bâtiments

Tél.: +32(0)2-541 65 05

Mobile: 0479/31 26 91

Fax.: +32(0)2- 541 70 70

Avenue de la Toison d'Or 87 b2  
1060 Bruxelles

[joan.vanderborght@regiedergebouwen.be](mailto:joan.vanderborght@regiedergebouwen.be)

[www.regiedesbatiments.be](http://www.regiedesbatiments.be)

Jan Pauwels

Porte-parole

Cabinet du Secrétaire d'État à la Région des Bâtiments

[jan.pauwels@servais.belgium.be](mailto:jan.pauwels@servais.belgium.be)

HAUT DE LA  
PAGE